

KONSTANTINOS CHATZIS et ANNA MAHÉRA

ALIMENTER EN EAU ET ÉCLAIRER LA VILLE DE JANNINA:
DE LA MUNICIPALITÉ OTTOMANE À LA COMMUNE
GRECQUE, 1870-1940¹

Introduction

Après avoir été le centre culturel et commercial du Despotat (byzantin) d'Épire (1204-1430), la ville de Jannina est livrée à l'armée ottomane de son propre chef en 1430. Continuant pendant longtemps à figurer parmi les centres urbains dynamiques, tant du point de vue économique que culturel, de la péninsule balkanique, Jannina ne manque pas d'être affectée, à l'instar d'autres villes similaires de l'Empire Ottoman, par le mouvement de réformes connues sous l'appellation des Tanzimats². Dotée dès le début des années 1870 d'un Conseil municipal et servie par un ingénieur municipal, la ville se lance alors dans un mouvement de modernisation technique. Mais force est de constater que celle-ci avance à pas lents. Si le premier réseau d'éclairage public de la ville, fonctionnant au pétrole, se met en place en 1881, l'électrification de Jannina date des années 1920 et son alimentation en eau via un réseau d'adduction moderne verra le jour seulement à la fin de la décennie suivante. La ville avait quitté entre-temps le giron de l'Empire Ottoman pour intégrer l'État grec, celui-ci figurant parmi les vainqueurs des guerres balkaniques des années 1912-13.

1. Cette recherche a bénéficié du soutien financier du projet: "Pythagoras II-Enischysi erevnikon omadon sta Panepistimia (Pythagore II: soutien d'équipes de recherche dans les Universités)". Ce projet est co-financé par le «European Social Fund» (75%) et les «National Resources» (25%).

2. Une histoire de la ville de Jannina au XIXe siècle reste à écrire. Pour une première approche, voir la synthèse établie par Evaggelos Dimitriadis, *To Vilaeti ton Ioanninon kata to 19o aiona. Giannena. Apo tin 'poli-pazari' stin 'poli-praktoreio'. Istoriki Chorologiki-poleologiki-ktiriologiki meleti (Le Vilayet de Jannina au XIXe siècle. De la "ville-bazar" à la "ville-agence". Etude historique, urbanistique et architecturale)*, Thessalonique, Ekdotikos Oikos Adelfon Kyriakidi A.E., 1993.



Le présent texte propose un premier historique de l'éclairage et de l'alimentation en eau de la ville de Jannina, des années 1870 à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Est alors analysée la difficile mise en place dans la capitale de l'Épire de deux infrastructures modernes, le réseau d'adduction d'eau et le réseau électrique, qui vont se substituer aux systèmes traditionnels – puits privés et publics plus fontaines publiques pour l'eau, réverbères fonctionnant au pétrole pour la lumière. Objets d'enquête historique valables en soi, les multiples péripéties de l'éclairage et de l'alimentation en eau de la ville de Jannina, étalées sur une durée presque séculaire, offrent aussi des matériaux particulièrement intéressants à celui qui souhaite étudier, dans une visée comparatiste, les façons dont l'institution municipale, placée dans des environnements différents – un Empire lancé dans un processus de modernisation (Tanzimat), d'un côté, un Etat national animé également par une volonté modernisatrice particulièrement forte pendant la période 1910-1940, de l'autre –, participe à la modernisation urbaine.

La période ottomane de la ville, 1870-1913

En 1868 voit le jour la loi relative à la municipalité d'Istanbul et deux ans plus tard est promulguée par la Sublime Porte la loi générale pour l'ensemble des municipalités de l'Empire Ottoman. Cette dernière loi est remplacée par le *Vilayet Belediye Kanunu*, loi sur les municipalités provinciales, promulguée le 5 octobre 1877, qui représente le texte législatif ottoman le plus abouti sur la question³. La loi précise que les municipalités de l'Empire

3. Sur la loi de 1877, voir Georges Young, *Corps de droit ottoman*, vol. 1, Paris, 1905, p. 69-84 (Municipalités provinciales). Sur le contexte général de la période des Tanzimat, voir rapidement R. Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire Ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 459-522. Sur la question qui nous intéresse plus particulièrement ici, la modernisation technique d'une ville ottomane, voir Nora Lafi (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005, ouvrage récent qui contient plusieurs monographies dans une perspective comparatiste ainsi qu'une très riche bibliographie sur la question. Sur la ville balkanique à l'époque ottomane, voir le livre classique de Nikolaï Todorov, *The balkan city, 1400-1900*, Seattle, University of Washington Press, 1983. Sur les villes dans les territoires qui seront progressivement passés à l'Etat grec actuel, voir, entre autres, les deux ouvrages collectifs suivants: Etaireia Meletis Neou Ellinismou (Association des Etudes Néohelléniques), *I poli stous neoterous chronous. Mesogeiakas kai Balkanikes*



doivent compter entre six et douze membres, selon l'échelle urbaine (art. 4), élus parmi les sujets ottomans âgés d'au moins trente ans, domiciliés dans la ville et dont les propriétés à l'intérieur de celle-ci justifient un impôt foncier de cent piastres au minimum (art. 19). Quant aux électeurs, ils doivent être âgés d'au moins vingt-cinq ans et justifier d'un impôt foncier dans l'enceinte de la ville d'au moins cinquante piastres annuelles (art. 18). D'après les lois de 1870 et 1877, le maire est nommé par le gouverneur de la Province parmi les membres du Conseil Municipal, et la municipalité est obligée de disposer d'un ingénieur⁴ (Avant 1870, les besoins de la ville en techniciens étaient censés être satisfaits par les ingénieurs du gouvernement central affectés aux différentes Provinces de l'Empire⁵). La loi de 1877 précise les domaines de compétences des nouvelles municipalités provinciales, parmi lesquels on peut relever ceux qui sont plus ou moins liés à notre sujet d'étude : le contrôle du bâti, l'élargissement, l'éclairage et le nettoyage des rues, le contrôle des eaux publiques, la distribution d'eau potable et la surveillance des égouts, l'expropriation pour utilité publique, le contrôle des règles sanitaires concernant la qualité des aliments, l'évacuation des ordures ainsi que le contrôle des abattoirs et de la viande de boucherie... Pour assurer ses différentes tâches, la municipalité peut compter sur une série de revenus qui proviennent de plusieurs taxes dont: des taxes sur un certain nombre de marchandises vendues sur le marché local, sur la vente de bétail, sur l'abattage, sur le nettoyage des rues, sur le permis de construire, sur les spectacles... La municipalité peut également bénéficier d'autres sources de

opseis (19os-20os ai.) (La ville à l'époque contemporaine. Dimensions méditerranéennes et balkaniques (XIXe-XXe siècles), Athènes, Ekdoseis E.M.N.E.-Mnimon, 2000 ; Etaireia Meletis Neou Ellinismou (Association des Etudes Néohelléniques), Neoelliniki poli. Othomanikes klironomies kai Elliniko kratos (La ville néo-hellénique. Héritages ottomans et l'Etat grec), 2 vol., Athènes, 1985.

4. D'après la loi de 1870, l'ingénieur municipal participe aux travaux du Conseil et a même droit de vote : d'après la loi de 1877 (art. 5), il siège au sein du conseil en tant que "membre consultant" seulement.

5. Pour des exemples de travaux concernant la ville de Jannina et assurés par les ingénieurs de la Province, voir: Aleka Karadimou-Gerolympou, *Metaxy Anatolis kai Dysis. Boreioelladitikes poleis stin Periodo ton Othomanikon matarrythmiseon (Entre l'Orient et l'Occident: les villes de la Grèce du Nord durant la période des réformes ottomanes)*, Athènes, Trochalia, 1997. p. 126-131 ; Georgios Papageorgiou, *Oi syntechnies sta Giannina kata ton 19o kai tis arches tou 20ou aiona (Les corporations dans la ville de Jannina durant le 19e siècle et les débuts du 20e siècle)*, Jannina, Ekdoseis IMIAX, 1988 (2e éd.), p. 243 et *passim*.



revenus, comme la location de terrains et de bâtiments lui appartenant, ou les amendes qu'elle est en droit de prononcer pour cause d'infraction en matière de règles de construction ou de propreté, par exemple⁶.

Depuis les années 1870 et jusqu'à l'intégration de la ville de Jannina à l'Etat grec, en 1913, la municipalité est gouvernée selon les lois de 1870 et de 1877, même si certaines de leurs dispositions ont mis du temps à passer dans les faits. La composition du Conseil municipal est multiconfessionnelle à l'image de la ville qui, en 1888, est forte de quelque 18500 habitants parmi lesquels 53% sont de confession chrétienne, 28% suivent le culte musulman, le reste de la population étant composée de juifs (19%)⁷. On compte alors, en général, au sein du Conseil municipal trois musulmans, trois chrétiens et un juif⁸.

Malgré les lois de 1870 et 1877, les premières élections pour le choix des conseillers municipaux n'ont pas eu lieu avant l'année 1883; avant cette date, tout le Conseil, et son Président (le "Maire") était nommé par le Gouverneur⁹. En revanche, l'obligation pour la récente municipalité de disposer d'un ingénieur est respectée dès la première année de l'application de la loi de 1870. Entre 1871 et 1913 défilent alors au poste d'ingénieur municipal plusieurs techniciens de nationalités différentes. Le premier

6. Voir Vasileios Pysrinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon (Histoire de la ville de Jannina)*, Jannina, 1959-60, p. 64.

7. Ni la population ni la composition de la ville n'ont subi de modifications notables dans les deux décennies suivantes puisque, à la veille de sa "libération" par l'armée grecque, en 1912, la moitié (51%) des 18900 habitants de Jannina sont chrétiens, alors que musulmans (25%) et juifs (24%) se partagent à part égales le reste. Pour ces données, voir Michalis Kokolakis, *To Ystero Giannotiko Pasaliki. Choros: dioikisi kai plithysmos stin Tourkokratoumeni Ipeiro, 1820-1913 (La Province de Jannina au XIXe siècle. Espace, administration et population dans la région d'Epire sous occupation ottomane, 1820-1913)*, Athènes, Centre de Recherches Néohelléniques, 2003, p. 343-344.

8. V. Pysrinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon, op. cit.*, p. 63 et 67 (L'ouvrage en question est un tiré à part d'une publication parue dans le 8e volume de la revue *Ipeirotika Estia*). Nous ferons, à plusieurs reprises, appel à cette étude quand nous traiterons de la période ottomane de la ville. Pysrinellas, qui sera maire de Jannina dans les années 1920 (voir *infra*), connaissait la langue turque et disposait au moment de la rédaction de son histoire de Ville des documents qui sont aujourd'hui d'accès difficile pour des chercheurs grecs - tels que les Annuaires sur l'état de la Province (*Salname*), voire portés disparus (tels que les Livres de décisions du Conseil municipal).

9. V. Pysrinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon, op. cit.* p. 66.



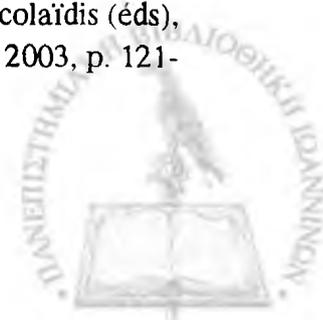
ingénieur de la Ville est un Français qui répond au nom de Amik¹⁰. Il est remplacé dans ses fonctions par un autre européen, le polonais Sigismundos Mineïkos. Ancien officier de l'armée russe, Mineïkos après avoir participé à la révolution échouée de 1863 en faveur de l'indépendance de sa patrie, est fait prisonnier par les Russes et déporté en Sibérie. Il réussit à s'évader, participe comme volontaire au conflit entre la Prusse et la France du côté des Français, et suite à la recommandation du gouvernement français, entre au service de l'Empire Ottoman. En 1871, il arrive à son poste d'ingénieur en chef de la Province de Jannina. Il entre, de 1876 à 1882, au service de la municipalité de Jannina, pour regagner ensuite le service du gouvernement central, tout en restant à Jannina jusqu'en 1888, avant d'être envoyé en poste loin de la ville jusqu'en 1891, époque où Mineïkos quitte le service afin de s'installer pour le reste de sa vie à Athènes¹¹. Après le passage de Mineïkos (1876-1882), le poste d'ingénieur municipal de la Mairie semble être resté vacant jusqu'à l'arrivée, en 1888, de Dimitrios Tzogias, qui l'occupe pendant deux ans¹². Fils d'un négociant, né à Jannina en 1864, probablement diplômé de l'Ecole polytechnique d'Athènes, Tzogias (Djoyas), après cet intermède de deux ans, va poursuivre sa carrière d'ingénieur au service du gouvernement grec après avoir séjourné, de 1890 à 1893, à l'Ecole des ponts et chaussées de Paris où il est admis comme élève externe à titre de fonctionnaire étranger¹³. Son remplaçant à la Mairie est un italien,

10. Comme les documents consultés sont en grec, nous ne disposons pas de l'orthographe des différents noms propres dans leur langue d'origine. Nous sommes obligés de translittérer en français la graphie grecque. L'information sur Amik est tirée de V. Pyrsinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon*, op. cit., p. 66.

11. *Ibid.*, p. 67-68. Anastasios I. Papastavros dans son livre *Ioanninon Egkomion. To parelthon pou den chathike (Hommage à Jannina. Un passé qui n'a pas disparu)*, Jannina, 1998 donne des dates différentes sur la carrière de l'ingénieur polonais (p. 132).

12. V. Pyrsinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon*, op. cit., p. 68.

13. Les informations sur Tzogias sont tirées de: *Registre matricule des élèves externes de l'Ecole des ponts et chaussées*, MS 3275 (Archives de l'Ecole des ponts et chaussées, Paris); *Techniki Epetiris tis Ellados (Annuaire Technique de Grèce)*, vol. B, Athènes, Ekdoseis Techniku Epimelitiriou tis Ellados, 1934, p. 351. Sur les étudiants grecs dans les "Grandes Ecoles" d'ingénieurs en France (Ecole polytechnique, Ecole des mines, Ecole des ponts et chaussées, Ecole centrale des arts et manufactures) durant la période 1830-1912, voir F. Assimacopoulou et K. Chatzis, "Education et politique au XIXe siècle: les élèves Grecs dans les Grandes Ecoles d'ingénieurs en France", in E. Ihsanoglu, K. Chatzis, E. Nicolaïdis (éds), *Multicultural Science in the Ottoman Empire*, Brepols, Turnhout (Belgique), 2003, p. 121-137.



Iossif Zoulieti¹⁴, à qui succède, en 1893, un compatriote répondant au nom de Bernaskoni¹⁵. En 1901, on trouve au poste d'ingénieur municipal de la Ville Periklis Melirrytos (mort en 1937), issu d'une famille de notables locaux, diplômé du Département du Génie civil de l'Ecole polytechnique d'Athènes en 1893¹⁶. Melirrytos non seulement garde son poste à la Mairie jusqu'à la fin de la période ottomane de la ville, mais il reste ingénieur municipal jusqu'au milieu des années 1930¹⁷.

Tous ces ingénieurs – lesquels, à en juger par la carrière professionnelle de Melirrytos, qui dessine plusieurs maisons (néoclassiques) pour le compte de riches habitants de Jannina¹⁸, ne semblent pas avoir travaillé de façon exclusive pour le seul compte de la Mairie – ont servi la municipalité sous le règne d'une dizaine de Maires différents.

Parmi ceux-ci, Giagia Beïs, maire de Jannina de 1874 à 1893 et de 1910 jusqu'à la fin des guerres balkaniques en 1913, déjà membre du premier Conseil municipal dont s'est dotée la Mairie en 1871, domine la scène municipale et insuffle à la ville un premier air de modernisation technique. Il fonde ainsi un " Bureau de Plans de la Ville ", lequel, même s'il ne produit durant cette époque ni un plan d'ensemble de la ville existante ni, *a fortiori*, un plan prospectif de Jannina, n'en assure pas moins un contrôle ponctuel sur les permis de construire pour de nouvelles constructions, sur les travaux de réparation et sur l'alignement des voies¹⁹. C'est toujours Giaga Beïs qui dote également Jannina de son premier système d'éclairage public grâce à l'installation, en 1881, de 130 réverbères à pétrole²⁰. Ce système n'a pas dû être d'une grande efficacité puisque la décision plus ancienne, qui interdisait

14. V. Pyrsinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon*, *op. cit.*, p. 68.

15. *Ibid.*, p. 72. Le texte de Pyrsinellas donne comme date l'année 1883, mais vu les autres informations communiquées par l'auteur, il s'agit manifestement d'une erreur typographique.

16. Voir *Techniki Epetiris tis Ellados*, vol. B, *op. cit.*, p. 210.

17. Voir par exemple les Procès verbaux des séances des travaux du Conseil municipal (désormais *PVCM*), séances du 10 décembre 1935 et du 23 octobre. Les Procès Verbaux du Conseil municipal grec sont déposés aux Archives municipales de la ville de Jannina (désormais *AMJ*).

18. Sur l'œuvre architecturale, plus que considérable, de Melirrytos, voir notamment A. Papastavros, *Ioanninon Egkomion...*, *op. cit.*, p. 119-148.

19. V. Pyrsinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon*, *op. cit.*, p. 69.

20. *Ibid.*



aux habitants de la ville de se promener après le coucher du soleil sans porter avec eux une torche²¹, n'est pas annulée²². Douze ans plus tard, en 1893, d'après l'Annuaire de la Province (*Vilayet*) de Jannina, le parc des réverbères, toujours à pétrole, est augmenté de 103 unités supplémentaires²³.

Quant à l'alimentation en eau de ses habitants, la ville de Jannina présente, à en croire les informations que l'on peut glaner ici et là, des caractéristiques que l'on rencontre fréquemment dans des villes similaires de l'époque²⁴. D'après l'historien local Ioannis Lampridis, dans les années 1880, presque chaque maison de la ville dispose de son propre puits²⁵. Les habitants de la ville, dont une partie fait appel aux eaux du lac, peuvent également satisfaire leurs besoins en eau grâce à des points publics de distribution, puits et fontaines, situés dans différents endroits de la ville²⁶. Plusieurs de ces fontaines sont localisées, comme l'usage le veut, à proximité immédiate des lieux de culte musulman²⁷. Les fontaines de la ville semblent avoir été alimentées par l'intermédiaire de deux aqueducs : le premier amenait des eaux de source situées à l'ouest de la ville vers sa partie nord²⁸; le second, dont la construction d'après l'archéologue S. Dakaris est antérieure à l'année 1835, alimentait les fontaines de la partie sud de la ville via deux réservoirs²⁹. Sur un plan de la ville de Jannina dessiné en 1902 par

21. Voir Aleka Karadimou-Gerolympou, *Metaxy Anatólis kai Dysis...*, *op. cit.*, p. 148, note n° 239.

22. V. Pysinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon*, *op. cit.*, p. 69.

23. *Ibid.*

24. Voir, par exemple, la description de la ville de Héraklion (Candie) (Crète) donnée par Stergios Spanakis, *I Ydrefsi tou Irakleiou, 828-1939 (L'alimentation en eau de la ville de Irakleion, 828-1939)*, Irakleio, Techniko Epimelitirio tis Ellados, 1981, p. 89-102.

25. Ioannis Lampridis, "Perigrafi tis poleos Ioanninon (Description de la ville de Jannina)" (1887), in Id., *Ipeirotika Maletimata (Etudes Epirotes)*, t. B., Jannina, Ekdoseis Etaireias Ipeirotikon Meleton, 1993 (2e éd.), p. 14-15.

26. Evaggelos Dimitriadis, *To Vilaeti ton Ioanninon kata to 19o aiona...*, *op. cit.*, p. 166-167.

27. Rappelons que les fidèles devaient se laver avant de pénétrer dans les lieux de culte.

28. Voir Sotiris Dakaris, "I ydrefsi ton Gianinon stous chronous tis Tourkokratias (L'alimentation en eau de la ville de Jannina à l'époque ottomane)", *Ipeirotiki Estia*, t. 17, septembre 1953, p. 919-923 (p. 919-920 notamment).

29. Sur les fontaines dans cette partie de la ville ainsi que sur le tracé probable de l'aqueduc, voir Dimitrios Salamagkas, *Giannotika Symmeikta (Miscellanées de la ville de Jannina)*, Jannina, 1959, 85-90. Sur les deux réservoirs, voir S. Dakaris, "I ydrefsi ton Gianinon stous chronous tis Tourkokratias", *op. cit.*, p. 920-923.



un “topographe” amateur, Panagiotis Tzamaklis, à l’époque élève à l’école des instituteurs de Jannina, on peut relever 41 puits publics répartis dans les différentes rues et places de la ville ainsi que deux fontaines publiques. Dans le texte qui accompagne son plan, le cartographe mentionne également l’existence d’une station de pompage qui amenait les eaux du lac à l’hôpital dit de “Loutsas”³⁰.

En définitive, malgré une volonté modernisatrice clairement affichée, la municipalité ottomane n’a pas su sortir la ville de “l’Ancien régime” en matière d’éclairage et d’alimentation en eau. L’insuffisance chronique des ressources municipales – jugement émis par le futur Maire de la municipalité grecque et historien du passé ottoman de sa ville, Vasileios Pysrinellas³¹, jugement corroboré par le montant des recettes de la ville pour l’année 1913, quelque 70 000 drachmes³² – semble avoir eu raison de la volonté. Est-ce que la commune néo-hellénique saura faire mieux ?

30. Evangeliki Ntatsi, “Enas agnostos poleodomikos chartis ton Gianninon tou 1902” (“Un plan inconnu de la ville de Jannina en 1902”, in ouvrage collectif *Ipeiros: Koinonia-Oikonomia, 15os-20os aionas (Epire: Société et Economie, XVe-XXe siècles)*, Jannina, 1987, p. 91-108, p. 103 notamment.

31. V. Pysrinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon, op. cit.*, p. 64.

32. Le budget en question concerne certes la municipalité grecque, mais il est établi moins de trois mois après le changement de statut de la ville. Il est précisé par ailleurs dans les Procès verbaux du Conseil municipal que les recettes évoquées rentraient dans les caisses municipales tout au long de la période ottomane de la ville (Voir *AMJ/PVCM*, séance du 13 mai 1913). Selon les Procès verbaux du Conseil Municipal, les recettes de la municipalité pour l’année 1913 sont groupées dans 5 “chapitres”: A) *revenus provenant de l’exploitation de divers éléments dont la municipalité est propriétaire* tels que 1) location de terrains agricoles appartenant à la ville: 9200 drachmes 2) location d’un bâtiment de stockage de matériaux inflammables: 3200 drachmes 3) location d’ “espaces publics” (parties de rues et de places) à des commerçants: 1400 drachmes 4) vente de meubles et autres objets jugés inutiles appartenant à la Mairie: 400 drachmes B) *revenus provenant d’impôts dits “indirects”* tels que des taxes sur la vente du gros bétail: 6000 drachmes C) *revenus provenant d’impôts dits “directs” et de “droits” spécifiques*, tels que 1) des taxes sur l’abattage: 6000 drachmes 2) des taxes additionnelles sur l’abattage: 5000 drachmes 3) des taxes sur les permis de réparer et de construire: 4000 drachmes 4) des droits relatifs à divers actes notariaux: 6000 drachmes 5) des droits sur les poids et mesures: 1000 drachmes 6) des taxes sur le nettoyage public: 12000 drachmes 7) des droits relatifs à l’usage de la balance municipale: 1600 drachmes 8) des taxes sur les voitures et charrettes: 2200 drachmes 9) des permis de chasse: 1000 drachmes 10) diverses amendes: 600 drachmes 11) des taxes sur les instruments musicaux et sur les spectacles publics: 600 drachmes) D) *des subventions* de la part de l’Etat central grec pour la



La commune néo-hellénique, 1913-1940

La sortie de la ville de son passé ottoman en 1913 et son intégration dans le giron de l'Etat grec, suite à la fin des guerres balkaniques des années 1912-13, ne constitue pas, pour les affaires municipales une solution de continuité. Ainsi l'Etat central grec place en 1913 à la tête de la municipalité grecque le dernier " Maire " en exercice de l'époque ottomane, Giagia Béis, élu lors des élections de mars 1910 (l'Etat grec va continuer à nommer le maire de la municipalité jusqu'en 1925, voir *infra*). A l'instar du Maire, l'Etat grec, toujours en 1913, reconduit dans ses fonctions la totalité du Conseil municipal issu du vote de l'année 1910³³. Ce "nouveau-ancien" pouvoir local reconduit à son tour dans leurs postes plusieurs employés municipaux de la ville ottomane³⁴, dont l'ingénieur Melirrytos, qui est ré-embauché avec un traitement mensuel de 180 drachmes³⁵ (comme nous l'avons déjà dit, Melirrytos va rester ingénieur municipal jusqu'au milieu des années 1930).

propreté de la ville: 10000 drachmes E) recettes différées des années précédentes: 4000 drachmes. Le montant total des recettes s'élève à 74200 drachmes (AMJ/PVCM, séance du 13 mai 1913). Des éléments sur les budgets d'autres villes ottomanes de la période se trouvent, par exemple, dans Yasemin Avci et Vincent Lemire, "De la modernité administrative à la modernisation urbaine: une réévaluation de la municipalité ottomane de Jérusalem, 1867-1917" et Stefan Weber, "L'aménagement urbain entre régulations ottomanes, intérêts privés et participation politique: la municipalité de Damas à la fin de l'époque ottomane (1864-1918)", in Nora Lafi (dir.), *Municipalités méditerranéennes...*, *op. cit.*, p. 74-138 et 177-227. Pour faciliter les comparaisons internationales, disons ici qu'après une dévaluation de la drachme par rapport aux monnaies étrangères à partir du milieu des années 1880, la parité drachme/franc est rétablie en 1909. En 1914 une livre sterling valait 25,2 drachmes. Pour la parité drachme/livre sterling pendant la période 1914-1936, voir *infra*.

33. Voir V. Pyrsinellas, *Istoria tis poleos ton Ioanninon*, *op. cit.*, p. 74, pour la composition du Conseil municipal issu des élections de 1910. Pour la composition du Conseil municipal de 1913, voir Christos Tsetsis, *Aftoi pou kyvernisan ta Giannina. Dimarchoi-Dimotikoi Symvouloi, 1913-1998 (Ceux qui ont gouverné la ville de Jannina. Maires et Conseillers municipaux, 1913-1998)*, Jannina, 1998, p. 20-28. Le livre de Tsetsis donne la composition de différents Conseils municipaux pour la période 1913-1998 et contient une brève notice biographique de chaque Conseiller.

34. Sur cette reconduction de plusieurs employés municipaux (parmi lesquels des turcs), voir, par exemple, AMJ/PVCM, séances des 26 février 1913, 27 février 1913, 4 avril 1913.

35. AMJ/PVCM, séance du 27 février 1913. Si on se place dans des conditions de plein emploi pour l'époque, c'est-à-dire quelque 280 jours travaillés dans l'année, le salaire annuel moyen d'un ouvrier grec (tous secteurs confondus) est, pour l'année 1913, de l'ordre de 1280



Cette continuité observée au niveau de personnes impliquées dans la vie municipale –on trouve en effet, et ce jusqu’aux années 1930, au sein du Conseil municipal des personnes qui ont servi les deux municipalités, ottomane et grecque³⁶– ne doit pas cacher pour autant le fait que l’année 1913 marque pour la ville de Jannina le changement d’une époque. La sortie de la ville de l’Empire Ottoman s’accompagne, en effet, de l’intronisation dans les affaires municipales d’un nouvel acteur au poids décisif, l’*Administration Générale d’Epire* (“Geniki Dioikisis Ipeirou”). Alors que la Grèce d’avant 1913 est composée de Départements, les régions qui sont devenues grecques après 1913, dont la région d’Epire avec Jannina dotée du statut de la ville la plus importante, forment des Administrations Générales, larges entités administratives divisées elles-mêmes en plusieurs Départements³⁷. L’“Administrateur général”, qui a parfois le rang de Ministre, a des pouvoirs très étendus sur un grand éventail de sujets relatifs au gouvernement des villes qui appartiennent à son Administration Générale. Comme on aura l’occasion de le voir abondamment par la suite, les “figures tutélaires” de l’“Administrateur général” de l’Epire et de son Préfet pour le Département de

drachmes (nos calculs, à partir du salaire journalier moyen figurant pour l’année 1913 dans Michalis Riginos, *Paragogikes domes kai ergatika imeromisthia stin Ellada, 1909-1936* (*Structures productives et salaires journaliers ouvriers en Grèce, 1909-1936*), Athènes, IAETE, 1987, p. 38).

36. Plusieurs conseillers ont en effet servi à la fois la municipalité ottomane, en tant que membres du Conseil municipal issu des élections de 1910, et son homologue grec durant la période 1913-1940. C’est le cas de: Sechis Razis (1859-), pour les périodes de 1913-1916, 1916-20 et 1920-23 ; Athanasios Stoupis (1869-1859): 1913-16, 1916-20, 1923-25, 1925-29, 1937-40 ; Periklis Kigkos (1869-1949), qui sera conseiller municipal jusqu’en 1929 en dehors de la période 1920-1923 ; Nikolaos Kazantzis (1862-1944): 1913-16, 1916-20 ; Matathiaoulis Levis (1857-): 1913-16 ; Dimitrios Koutsikos (1854-1929): 1913-1916. Voir Ch. Tsetsis, *Aftoi pou kyvernisan ta Giannina... op. cit.*

37. Durant la période de l’entre-deux guerres qui nous intéresse ici, nous enregistrons quatre Administrations Générales (Macédoine, Epire, Thrace, Crète). Sur l’institution de l’Administration Générale, supprimée en 1955, voir rapidement Panagiotis Poulis, *Istoria tis Ellinikis Dimosias Dioikisis*, t. I: “1821-1975) (*Histoire de l’Administration Publique en Grèce*, t. I “1821-1975), Athènes et Komotini, Ekdoseis Ant. N. Sakkoula, 1987, p. 89-92. Sur la mise en place de l’Administration générale d’Epire et son action dans les années 1910, voir: Eleftheria Nikolaïdou, “I organosi tou kratous stin apeleftheromeni Ipeiro, 1913-1914” (“L’organisation de l’Etat dans l’Epire libérée, 1913-1914”), *Dodoni*, vol. 16A, 1987, 497-610 ; Kostas Vakatsas, “I Geniki Dioikisi Ipeirou (1913-1918)” (“L’administration Générale d’Epire, 1913-1918”), Thèse de doctorat, Université de Jannina, 2000.



Jannina vont très vite monter sur la scène municipale pour ne plus la quitter, tout au long de la période 1913-1940.

L'éclairage de la ville : des réverbères à pétrole au réseau électrique

L'année de l'intégration de Jannina dans le giron de l'Etat grec, l'éclairage de Jannina se fait toujours à l'aide de réverbères à pétrole. C'est la municipalité qui semble alors assurer le service par ses propres employés, en achetant auprès des commerçants de la ville les fournitures nécessaires, le pétrole en premier lieu. Ainsi, le 29 avril 1913, un certain S. Xanthos se voit rétribué par le Conseil municipal d'un montant égal à 244,50 drachmes pour les quantités de pétrole fournies à la ville. Dans la même séance, le Conseil municipal donne son accord pour qu'un autre citoyen, répondant au nom de Konstantinos Papadopoulos, assure la mise en service, l'entretien et la réparation d'un certain nombre de réverbères dits de "luxe" contre une rétribution mensuelle: la municipalité prend alors en charge l'achat des pièces de rechange en provenance de l'Europe ainsi que la fourniture de l'alcool et du pétrole nécessaires au fonctionnement de ces réverbères³⁸. Début mars, le Conseil décide la construction de 50 nouveaux réverbères³⁹.

Mais très vite, au mois de juin 1913, le paysage traditionnel en matière d'éclairage commence à donner des signes d'évolution, sous l'impulsion de l'Administration Générale justement. Après avoir contrôlé le budget (recettes et dépenses) préparé par la municipalité pour l'année 1913, l'Administration Générale décide de supprimer le "chapitre" correspondant aux dépenses prévues pour l'éclairage et demande au Conseil général de modifier le système en place: l'éclairage de la ville ne devrait plus être assuré directement par le personnel de la municipalité mais par un entrepreneur selon la procédure de l'adjudication publique au moins disant⁴⁰ (notons que cette injonction concerne les travaux de voirie et de propreté, ce qui ne manque pas de susciter de vives protestations au sein du Conseil, non dépourvues de résultats par ailleurs⁴¹).

38. *AMJ/PVCM*, séance du 29 avril 1913.

39. *AMJ/PVCM*, séance du 11 mars 1913.

40. Voir *AMJ/PVCM*. séances du 10 juin 1913 et du 24 juin 1913.

41. Le bien-fondé de cette décision concernant les travaux de la voirie est vivement contesté par l'ingénieur de la ville, Melirrytos, sous les ordres duquel travaillait déjà à



Aussi tôt dit aussi tôt fait. A la séance du 24 Juin 1913, le Maire soumet aux membres du Conseil un projet de cahier des charges portant sur l'exploitation du système d'éclairage en place⁴². C'est un certain Socrate Mantelis qui sort gagnant du concours. Mais très vite, l'entrepreneur en question recueille les foudres de l'Administration générale qui l'accuse, à plusieurs reprises, de ne pas respecter les termes du contrat qui l'oblige à faire fonctionner les réverbères de la ville du coucher du soleil jusqu'à l'aube⁴³. Le Préfet reproche alors aux Conseillers de ne pas avoir montré l'intérêt dû à la question de l'éclairage de la Ville et exige du Conseil la résiliation du contrat liant la ville à Mantelis⁴⁴. Les Conseillers protestent vivement contre les critiques émanant du pouvoir central, mais ils convoquent l'entrepreneur qui est sommé de s'expliquer devant le Conseil. Celui-ci finit par infliger au concessionnaire par deux fois une amende de 25 drachmes et finalement, contre l'avis de deux conseillers, il met fin à la concession⁴⁵.

Alors que le Conseil municipal essaie de pallier au plus pressé – en demandant par exemple à un commerçant de boissons alcoolisées localisé dans la place centrale de la Ville, d'assurer contre rémunération la gestion d'un réverbère à alcool à proximité de son commerce⁴⁶; ou en rétribuant un certain Spyridon Lampridis pour la mise à la disposition de la Mairie, pour l'éclairage de la place centrale toujours, du groupe électrogène privé qu'il avait installé pour le fonctionnement de son cinéma⁴⁷–, l'Administration Générale s'active de son côté. Ainsi, le 9 avril 1914, le Conseil municipal reçoit pour approbation le projet d'une convention passée entre l'Admi-

l'époque une équipe municipale pour l'entretien et la réparation des voiries, des places et des égouts de la ville. D'après Melirrytos, un entrepreneur, en recherchant le profit économique, ne réalise pas le travail demandé par le Conseil selon les règles de l'art. Le Maire soutient Melirrytos, et le Conseil décide la continuation des travaux déjà engagés par l'équipe municipale au moins jusqu'à la fin de l'année. Voir *AMJ/PVCM*, séance du 5 Août 1913. Les protestations de Melirrytos et le soutien apporté par le Conseil à l'ingénieur municipal semblent avoir porté leurs fruits. En juillet 1914, l'équipe municipale continue à être opérationnelle (Voir *AMJ/PVCM*, séance du 7 juillet 1914).

42. *AMJ/PVCM*, séance du 24 juin 1913.

43. *AMJ/PVCM*, séances du 23 août 1913 et du 16 septembre 1913.

44. *AMJ/PVCM*, séance du 16 septembre 1913.

45. *AMJ/PVCM*, séances du 23 août 1913, du 16 septembre 1913 et du 18 septembre 1913.

46. *AMJ/PVCM*, séance du 23 août 1913.

47. *AMJ/PVCM*, séance du 18 juillet 1913.



nistration Générale et un entrepreneur grec, qui habite à Lausanne, Christos Zavitzianos⁴⁸. Ce dernier est le gagnant d'une adjudication lancée par l'Etat central au sujet de l'alimentation en eau et de l'électrification de la ville de Jannina. D'après le projet de convention, Zavitzianos se propose d'électrifier la ville contre une rémunération annuelle de 34 000 drachmes et d'alimenter en eau ses habitants contre le montant de 27 000 drachmes par an⁴⁹.

Tout en remerciant sa tutelle, l'Administration générale d'Epire, pour son initiative, le Conseil municipal donne son accord " global " sur le projet de convention. Mais il refuse d'abdiquer son rôle de gestionnaire des affaires municipales: il exige ainsi que 13 sur les 47 articles du projet de la convention soient modifiés sur la base d'une série de propositions précises⁵⁰. A peine quelques jours plus tard, lors de la séance des travaux du Conseil datant du 14 avril 1914, une réunion de travail est organisée entre les Conseillers municipaux, le représentant de Zavitzianos et le directeur des travaux publics de l'Administration générale pour la région d'Epire, l'ingénieur Konstantinos Xydis, ancien élève de l'Ecole des ponts et chaussées de Paris entre 1886 et 1889⁵¹. Après discussion, le Conseil réussit à faire intégrer dans la convention finale l'essentiel des ses propositions de modification⁵² et, le 23 juin 1914, il vote l'ouverture d'un crédit de 100 drachmes destiné à payer Georges Chatzis, rédacteur du Journal local "Ipeiros" (*Epire*) pour la publication du texte final de la convention relative à l'électrification et l'alimentation en eau de la ville⁵³. Face aux faibles recettes de la ville –rappe- lons que le budget municipal pour l'année 1913 prévoyait des recettes d'un montant égal à 74 200 drachmes (francs) –qui font pâle figure devant les dépenses de la municipalité, surtout après la signature de la convention avec l'entrepreneur Zavitzianos– la rétribution prévue du concessionnaire

48. La graphie du nom de l'entrepreneur, telle qu'elle figure dans les différents Procès Verbaux du Conseil municipal n'est pas toujours la même d'une occurrence à l'autre. On trouve par exemple à côté de Zavitzianos: Zavitsianos, Zavitzanos etc.

49. *AMJ/PVCM*, séance du 9 avril 1914.

50. *AMJ/PVCM*, séance du 9 avril 1914 pour le contenu précis des propositions de modification.

51. Sur Xydis (né en 1867), voir: *Registre matricule des élèves externes de l'Ecole des ponts et chaussées, op.cit.*

52. *AMJ/PVCM*, séance du 14 avril 1914.

53. *AMJ/PVCM*, séance du 23 juin 1914.



s'élevait, à elle seule, à 61 000 drachmes par an—, le Conseil décide, en s'appuyant sur la législation de l'Etat grec relative aux communes⁵⁴, d'établir à partir du 1^{er} janvier 1915 et pour une période de 4 ans une taxe de 2% sur la valeur des marchandises importées dans la région (précisons que certaines marchandises sont exemptées de cette taxe ou sont chargées d'un moindre taux d'imposition)⁵⁵.

Mais le déclenchement de la Grande Guerre, qui va se traduire en Grèce par une “ guerre civile ” entre les adeptes du Roi et les soutiens du libéral et grand modernisateur Eleftherios Vénizelos (1864-1936) Premier Ministre du pays à plusieurs reprises durant les années 1910-1935⁵⁶, vont se solder par l'ajournement des travaux prévus. Une autre tentative, visant à électrifier par voie de concession toujours une partie de la ville, qui a eu lieu pendant la guerre, n'a pas produit d'effets non plus⁵⁷. En 1924, Zavitzianos et un certain Dimitrios Kefalas, —ce dernier avait entre temps racheté la “concession” initiale, construit un bâtiment et installé même une machine⁵⁸—, sont déclarés par le Conseil municipal “déchus”, et la convention passée dix ans plus tôt avec la municipalité est résiliée⁵⁹.

Il faut attendre que la ville de Jannina soit dotée d'un maire élu, et non nommé par le pouvoir central⁶⁰, pour que les efforts déclenchés en 1914 par

54. Sur l'évolution de la législation relative aux communes, voir: P. Poulis, *Istoria tis Ellinikis Dimosias Dioikisis*, op. cit.; et surtout, pour la période 1830-1940, Aglaïa Dimoglou, *Poli kai topiki aftodioikisi: I periptosi tou Dimou Pagason (Volou), 1881-1944 (Villes et pouvoir local: le cas de la municipalité de Volos, 1881-1944)*, Thèse de doctorat en histoire de l'Ionion Panepistimio. Corfou, 2003, p. 163-186.

55. AMJ/PVCM, séance du 2 juillet 1914. Sur l'évolution de ce type d'impôt en Grèce à la vie longue, voir Theodoros Sakellaropoulos, *Thesmikos metaschimatismos kai oikonomiki anaptyxi. Kratos kai oikonomia stin Ellada, 1830-1922 (Transformation institutionnelle et développement économique. L'Etat et l'économie en Grèce, 1830-1922)*, Athènes. Exantas, 1991, p. 316-344.

56. Sur les forces et les conflits politiques de la période, voir les analyses et la bibliographie proposées par Gunnar Hering, *Die politischen Parteien in Griechenland, 1821-1936*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1992.

57. AMJ/PVCM, séance du 25 avril 1919.

58. AMJ/PVCM, séance du 31 mai 1926.

59. AMJ/PVCM, séance du 10 juillet 1935.

60. Les premières élections municipales pour la désignation d'un maire élu ont eu lieu, en effet, le 26 octobre 1925, alors que la municipalité (grecque) de Jannina a été fondée officiellement en 1919. Voir Ch. Tsetsis, *Aftoi pou kyvernisan ta Giannina*, op. cit., p. 16-17.



l'Administration Générale d'Epire en faveur de l'électrification de la ville produisent des effets. C'est, en effet, sous le règne de Vasileios Pyrsinellas⁶¹ que l'électrification de la ville verra le jour.

Le 31 mai 1926 le Conseil municipal vote la convention (datée du 26 avril) passée entre la municipalité et l'une des plus grandes entreprises privées de production et de distribution d'électricité de l'époque en Grèce, la Compagnie Hellénique d'Electricité (*Elliniki Ilektriki Etairia*)⁶². La signature du contrat intervient à une époque où la Compagnie est "dépossédée" de l'électrification d'Athènes au profit de capitaux anglais et décide de déployer ses activités en direction des villes de province⁶³.

Après la signature du contrat, la Compagnie Hellénique d'Electricité installe à Jannina une centrale de production fonctionnant au pétrole⁶⁴, qui semble avoir été opérationnelle à partir du mois de septembre 1927⁶⁵. Cette unité est dirigée par l'ingénieur Periklis Iliopoulos⁶⁶, diplômé du Départe-

61. Vasileios Pyrsinellas (1878-1959). Après avoir étudié le droit à l'Université d'Athènes. Pyrsinellas a poursuivi ses études à Paris. En 1915, il est élu député sous la bannière du "Parti Populaire" ("Laïko Komma"), à savoir le parti qui s'opposait aux "libéraux" dont Venizelos était la figure de proue. Il est nommé Maire de la ville de Jannina le 3 novembre 1920 et placé à la tête de la municipalité jusqu'au 20 février 1923. Premier maire élu en octobre 1925, il reste à la Mairie jusqu'en août 1929. En 1932-33, Pyrsinellas est élu de nouveau député. A sa mort, il lègue toute sa fortune (considérable) à la municipalité de Jannina. Sur Pyrsinellas et sa famille, voir: Mairi Zagli-Boziou, *Oi oikogeneies Makri-Pyrsinella (Les familles Makri-Pyrsinella)*, Jannina, Ekdoseis Dimou Ioanniton, 1998 ; Ch. Tsetsis, *Aftoi pou kyvernisan ta Giannina...*, *op. cit.*, p. 42-45.

62. *AMJ/PVCM*, séances du 31 mai 1926 et du 16 septembre 1926. L'éclairage au pétrole était assuré jusqu'alors par un concessionnaire (*AMJ/PVCM*, séance du 31 mai 1926).

63. La Société Hellénique d'Electricité est créée en 1899 par la Banque nationale de Grèce, la Société générale des travaux ("Geniki Etairia Ergolipsion") et la Compagnie d'Electricité Thomson-Houston de la Méditerranée (capitaux français et belges). Pour plus d'informations sur la Compagnie, voir Nikos Pantelakis, *O exilektrismos tis Elladas. Apo tin idiotiki protovoulia sto kratiko monopolo (1889-1956) (De l'électrification de la Grèce. De l'initiative privée au monopole d'Etat, 1889-1956)*, Athènes, MIET, 1991, ch. 4, 11 et *passim*. Sur la place de l'industrie électrique dans la structure industrielle de la Grèce, voir Stathis Tsotsoros, *I sygkrotisi tou viomichanikou kefalaiou stin Ellada (1898-1939) (La constitution du capital industriel en Grèce (1898-1939))*, t. 1, Athènes, MIET, 1993, p. 131-140, qui contient des données relatives à l'électrification du Département d'Epire dont Jannina est la capitale.

64. N. Pantelakis, *O exilektrismos tis Elladas...*, *op. cit.*, p. 191.

65. *AMJ/PVCM*, séance du 7 avril 1938.

66. *AMJ/PVCM*, séance du 24 juillet 1930.



ment du Génie mécanique et électrique de l'Ecole polytechnique d'Athènes en 1923⁶⁷. En 1931, la consommation électrique annuelle de la ville s'élève à 24 Kwh par habitant : l'industrie et les irrigations consomment 10 Kwh, les habitations 9 Kwh et enfin l'éclairage public 5 Kwh⁶⁸. Sept ans plus tard, en 1938, la consommation annuelle de la ville monte à 33 Kwh par habitant⁶⁹: cette performance place la ville de Jannina, en termes de consommation d'électricité, au 10^e rang parmi les villes grecques électrifiées de l'époque, alors que Jannina est classée 15^e en termes de population⁷⁰ (la ville compte 21877 habitants en 1940 ; elle comptait 20765 vingt ans plutôt, 20 485 en 1928⁷¹). Toujours en 1938, l'éclairage des rues et des places de la ville est fait à l'aide de 794 réverbères électriques d'une puissance individuelle allant de 25 à 500 watt. Les réverbères de la ville sont regroupés en 3 catégories : ceux de la première fonctionnent toute la nuit, ceux de la deuxième jusqu'à une heure du matin, alors que les ampoules appartenant à la troisième catégorie (et qui sont les plus puissantes car elles éclairent les places de Jannina) restent allumées jusqu'à 23 ou 24 heures pendant l'été, jusqu'à 22 heures durant l'hiver. D'après le Maire, grâce à cette répartition des réverbères en trois catégories, la ville semble avoir assuré sa sécurité sans avoir à augmenter ses dépenses en matière d'éclairage. Sécurité qui a tout de même un prix : la consommation d'électricité pour les mois de janvier, février et mars 1937 coûte à la municipalité 146616,45 drachmes, et les dépenses pour toute l'année économique 1937-38 sont de l'ordre de 700000 drachmes⁷².

67. Sur Iliopoulos, voir *Techniki Epetiris tis Ellados*, vol. B. *op. cit.*, p. 111.

68. N. Pantelakis, *O exilektrismos tis Elladas...* *op. cit.*, p. 334.

69. *Ibid.* Aliko Vavevanoglou, *I koinoniki ypodochi tis kainotomias. To paradeigma tou exilektrismou stin Ellada tou mesopolemou (La réception sociale de l'innovation. L'exemple de l'électrification de la Grèce durant l'entre-deux-guerres)*, Athènes, Kentro Neoellinikon Erevnon Ethikou Idrymatos Erevnon, 1996 donne pour l'année 1938 un chiffre légèrement différent: 31,4 kwh par habitant (*ibid.*, p. 52).

70. A. Vaxevanoglou, *I koinoniki ypodochi...* *op. cit.*, p. 52.

71. Sur l'évolution de la population de Jannina, voir la contribution de Christos Loukos, "Mikres kai megales poleis (Petites et grandes villes)" in Chritsos Chatziiosif (dir.), *Istoria tis Elladas tou 20ou aiona (Histoire de Grèce au XXe siècle)*; vol. B1: "O mesopolemos. 1922-1940 (L'entre-deux-guerres. 1922-1940)", Athènes, Vivliorama, 2002, p. 133-155 (p. 136), consacrée à une présentation générale des villes grecques de l'entre-deux-guerres.

72. AMJ/PVCM, séance 7 avril 1938. L'entre-deux-guerres a été pour la Grèce, à l'instar de multiples autres pays par ailleurs, une époque d'augmentation continue des prix et des



Dès les débuts de l'électrification de la ville et tout au long des années 1930, le Conseil municipal s'avère très actif et n'hésite pas à "titiller" la Compagnie Hellénique d'Electricité. Ainsi lors de la séance du 12 octobre 1932, le Conseil décide à l'unanimité de modifier la convention initiale en fonction des désaccords et conflits constatés depuis l'époque de la signature en 1926⁷³. Quelques mois plus tard, en février 1933, les Conseillers se prononcent en détail au sujet du projet de modification partielle de la convention proposée par la Compagnie⁷⁴. Face aux conflits, passés et à venir, le Maire suggère, par ailleurs, que le service technique de la ville soit renforcé par l'arrivée d'un ingénieur électricien et propose alors pour ce poste Periklis Iliopoulos, l'ancien directeur de la centrale électrique de la Compagnie Hellénique d'Electricité à Jannina⁷⁵. Iliopoulos intègre le service technique de la ville le 19 mars 1934⁷⁶, avec un salaire mensuel de 5000 drachmes⁷⁷. Deux mois plus tard, le 16 mai 1934, le Conseil modifie la convention passée entre la municipalité et la Compagnie Hellénique d'Electricité⁷⁸. Selon la nouvelle convention, le fonctionnement du réseau doit être changé afin que la moitié des réverbères puissent être éteints après minuit. Iliopoulos propose au Conseil la création d'un poste municipal de conducteur d'éclairage («epoptis fotismou»), qui va veiller au respect par la

changements de parité entre la monnaie nationale (drachme) et les autres monnaies étrangères. Si on prend comme base (100) l'année 1914, l'indice général des prix évolue en Grèce comme suit: 648 en 1922, 1239 en 1923 et 1923 en 1936. Quant à la parité livre sterling-drachme, on enregistre, entre 1914 et 1936, l'évolution suivante: 1 livre égale 25,2 drachmes en 1914, 166,5 en 1922, 296,4 en 1923, 368,6 en 1927, 352,8 en 1931 et 539,3 en 1936. Voir Georges Dertilis, *Istoria tou Ellinikou Kratous, 1830-1920 (Histoire de l'Etat grec, 1830-1920)*, t. B, Athènes, Estia, 2005, p. 1048.

73. *AMJ/PVCM*, séance du 12 octobre 1932.

74. *AMJ/PVCM*, séance du 6 février 1933.

75. *AMJ/PVCM*, séance du 22 août 1933.

76. *AMJ/PVCM*, séance du 19 mars 1934. Le contrat initial est d'un an. Mais il sera reconduit à plusieurs reprises jusqu'à la fin des années 1930 (Voir par exemple *AMJ/PVCM*, séances du 29 mai 1935, du 14 mai 1936 et du 16 juin 1939).

77. *AMJ/PVCM*, séance du 22 août 1933. Si on se place dans des conditions de plein emploi pour l'époque, c'est-à-dire quelque 280 jours travaillés dans l'année, le salaire annuel moyen d'un ouvrier grec (tous secteurs confondus) est, pour l'année 1935, de l'ordre de 21730 drachmes (nos calculs, à partir du salaire journalier moyen figurant pour 1935 dans M. Riginos, *Paragogikes domes kai ergatika...*, *op. cit.*, p. 38).

78. *AJM/PVCM*, séance du 16 mai 1934.



Compagnie de cette nouvelle exigence⁷⁹. La proposition de Iliopoulos va finir par passer dans les faits car, en 1938, un poste de conducteur de propreté et d'électrification figure en effet dans le descriptif des services de la municipalité⁸⁰.

Des puits au réseau d'adduction d'eau

Les années 1920 ne seront pas seulement celles de l'électrification de la ville. L'actif de Pyrsinellas et du Conseil municipal de l'époque peut être enrichi par les efforts déployés par la municipalité pour une solution durable du problème de l'alimentation en eau de la ville, dont les habitants sont toujours désaltérés selon le système de l'époque ottomane.

Tout en continuant d'essayer d'améliorer avec ses propres moyens la situation des habitants de Jannina en matière d'eau⁸¹, la municipalité, à l'instar d'autres villes grecques de l'époque⁸², se tourne vers l'Etat central et sollicite son expertise technique. Rien d'étonnant à cela. Depuis la création du Ministère des Transports en 1914, symbole de l'éthos modernisatrice du règne du Premier ministre Venizelos, l'Etat central n'a pas cessé de se doter de nombreuses structures techniques, en recrutant massivement, au sein d'une communauté professionnelle en pleine expansion, des ingénieurs de plusieurs spécialités (vers le milieu des années 1930, on compte, en effet, plus de 300 ingénieurs travaillant dans les différentes administrations du Mini-

79. *AJM/PVCM*, séance du 10 décembre 1935.

80. Dimos Ioanninon (Municipalité de Jannina). *Organismos Esoterikis Ypiresias Dimou Ioanninon (Organisation du Service Interne de la municipalité de Jannina)*, 1938. p. 19 (tapyscrit disponible aux Archives municipales de la ville de Jannina)

81. Ainsi en 1926 le Conseil vote l'établissement d'une convention entre la municipalité et trois particuliers qui se proposent de chercher contre une rémunération ne pouvant pas dépasser les 25000 drachmes des sources nouvelles pour approvisionner la ville. Voir *AMJ/PVCM*, séance du 8 juillet 1926.

82. Pour d'autres exemples, voir: Stergios Spanakis, *I Ydrefsi tou Irakleiou, 828-1939*, *op. cit.*; Lazaros Arseniou et Tina Patouliotou, *I Ydrefsi tis Larisas, to chtes kai to simera (L'alimentation en eau de la ville de Larisa, hier et aujourd'hui)*, Larisa, Dimotiki Epicheirisi Ydrefsis kai Apochetefsis Larisas, 1991. Pour Athènes, voir Konstantinos Chatzis, "Le maire, le premier ministre et l'ingénieur. La difficile mise en place du réseau d'adduction d'eau à Athènes (1830-1930)", in Denis Bocquet et Samuel Fettah (dir.), *Réseaux techniques et conflits de pouvoir. Les dynamiques historiques des villes contemporaines*, Rome, Ecole française de Rome, 2007, p. 71-102.



stère des Transports). Parmi ces structures figure le Bureau d'études des travaux hydrauliques, créé en 1917⁸³.

Le 31 mai 1926, le maire Pysinellas annonce au Conseil qu'il a contacté l'ingénieur Petros Loprestis⁸⁴. A l'époque chef du Bureau d'études des Travaux hydrauliques et spécialiste incontesté en matière d'hydraulique urbaine⁸⁵, Loprestis avance alors une première estimation du coût des travaux nécessaires pour la réalisation d'un réseau moderne : 20 000 livres sterling (quelque 7 730 000 drachmes)⁸⁶.

Loprestis, secondé par un autre ingénieur du Bureau d'Etudes des Travaux hydrauliques, Dimitrios Arliotis⁸⁷, produit, en août 1927, une étude détaillée sur la question, approuvée par décision du Ministre des Transports le 20 décembre 1927⁸⁸. Après avoir examiné les deux sources candidates à fournir l'eau nécessaire à la ville de Jannina, la source dite de "Kryas" et celle de "Sadenikou", les deux ingénieurs privilégient la seconde source, qui offre

83. Pour une première approche de la modernisation technique de la Grèce durant la période de l'entre-deux guerres en général, de l'Etat grec en particulier, voir Konstantinos Chatzis, "La modernisation technique de la Grèce, de l'indépendance aux années de l'entre-deux-guerres: faits et problèmes d'interprétations", *Etudes Balkaniques*, n° 3, 2004, p. 3-23 (p. 16 pour le Ministère des Transports). Sur la communauté des ingénieurs grecs de la période, voir Y. Antoniou, M. Assimakopoulos et K. Chatzis, "The national identity of inter-war Greek Engineers: Elitism, Rationalization, Technocracy, and Reactionary Modernism", *History and Technology*, vol. 23, n° 3, septembre 2007, p. 241-261.

84. AMJ/PVCM, séance du 31 mai 1926. Signalons que la graphie de Loprestis change d'un procès verbal à l'autre (Lompristis, Lomprestis...)

85. Sur la carrière de Petros Loprestis, diplômé de *R. Scuola d'Ingegneria di Padova* en 1893, voir *Techniki Epetiris tis Ellados*, vol. B, *op. cit.*, p. 190. Notons que Loprestis est l'auteur de plusieurs études sur des questions d'hydraulique urbaine. Voir, par exemple: P. Loprestis, "Ydromasteftika erga eis to ydragogeion Kerkyras (Travaux d'adduction d'eau à Corfou)", *Archimidis*, 22e année, n° 5, mai 1921, p. 37-40 ; Id., "I ydrefsis tou prosfygikou N. Ionias eis Podarades (L'alimentation en eau de N. Ionias)", *Archimidis*, 24e année, n° 11, novembre 1923, p. 87-89; Id., *I. I Iitaliki methodos ypologismou ton yponomon ; II. I methodos Torazza ypologismou tis parochis megistis ekrois ex orismenis omvrodochou Iekanis (Méthodes italiennes de calcul des dimensions des égouts et du débit des orifices)*, Athènes, Ekdoseis tou TEE, 1936.

86. AMJ/PVCM, séance du 31 mai 1926.

87. Sur la carrière d'Arliotis, diplômé comme Loprestis d'une école polytechnique italienne, celle de *Regio Institute tecnico Superiore di Milano* en 1914, voir *Techniki Epetiris tis Ellados*, vol. B, *op. cit.*, p. 27.

88. AMJ/PVCM, séance du 10 juillet 1935.



la solution la plus économique. Les coûts des travaux sont estimés à 12 350 000 drachmes. A cette somme s'ajoutent les frais annuels d'élévation des eaux, de la source vers le réservoir de stockage à partir duquel elles vont descendre par gravité vers la ville, frais qui s'élèvent selon l'étude de Loprestis-Arliotis à la somme de 940 000 drachmes par an⁸⁹.

Il faudra attendre presque douze ans pour que l'étude "Loprestis-Arliotis" puisse passer dans les faits, au prix de nombreuses modifications. Douze ans remplis par d'incessants va et vient entre le service technique de la ville et le Conseil municipal, l'Administrateur général de l'Epire et les services techniques de l'Etat central, et les différents entrepreneurs qui interviennent dans la réalisation des travaux. Suivons donc les épisodes les plus marquants d'une pièce à plusieurs actes⁹⁰.

Pyrsinellas perd les élections de 1929, mais la question de l'eau est d'une telle importance pour le fonctionnement de la ville que le nouveau Maire, Dimitrios Vlachleidis, à la tête de la municipalité entre 1929 et 1941⁹¹, n'oublie pas les efforts de son prédécesseur. A peine installé dans ses fonctions, le nouveau Conseil municipal se penche sur la question.

Au début des années 1930, la situation est, en effet, critique, malgré des dépenses non négligeables – 800 000 drachmes en 1934 – de la part de la municipalité pour l'achat de quantités d'eau en provenance de sources dans les environs de Jannina et conduites à la ville dans des tonneaux⁹². Faute d'arrosage des rues pour cause de pénurie d'eau, la poussière envahit la ville⁹³. Plusieurs puits de la ville sont secs pendant l'été et des quartiers entiers manquent d'eau. Chose plus grave encore, de nombreux puits communiquent avec les fosses des habitations et leur eau est contaminée: la

89. *AMJ/PVCM*, séance du 10 juillet 1935. Voir aussi *AMJ/PVCM*, séance du 21 janvier 1931.

90. Nous comptons revenir sur le déroulement de l'opération, de la première étude du tandem Loprestis-Arliotis à la réalisation finale des travaux, opération qui demande l'espace d'un article à part.

91. Sur Vlachleidis (1875-1951), médecin qui a étudié à Paris, voir Ch. Tsetsis. *Aftoi pou kyvernisan ta Giannina*, *op. cit.*, p. 76-78.

92. *AMJ/PVCM*, séance du 29 novembre 1934. La source en question est celle de "Ntambratova".

93. Voir des témoignages dans les journaux locaux de l'époque, cités dans Ioannis Nikolaïdis, *Ta Giannina tou Mesopolemou (La ville de Jannina durant l'entre-deux-guerres)*, t. 9 (H), Jannina, 1995, p. 228.



ville comptabilise à l'époque autour de 200 cas de fièvre typhoïde et paratyphoïde par an, dont 10% mortels⁹⁴. Mais les espoirs placés sur des eaux abondantes ne concernent pas uniquement la santé et l'hygiène publique de la ville. Les conseillers souhaitent faire "revivre" les nombreux jardins de Jannina qui sont "morts" par manque d'eau⁹⁵.

Le nouveau Conseil exhume alors l'étude "Loprestis-Arliotis". Mais pour diminuer au maximum les risques que ce type de travaux comprend inévitablement, les Conseillers votent à l'unanimité un budget de 15 000 drachmes pour faire venir un expert qui va se prononcer sur l'étude déjà réalisée⁹⁶. L'expert en question, Georges Georgalas, enseignant à l'Ecole polytechnique d'Athènes, dépose son rapport devant le Conseil le 31 mai 1931⁹⁷. S'il appuie le diagnostic de ses deux collègues, selon lequel les seules sources capables de désaltérer de façon durable les habitants de Jannina sont, en effet, celles de "Kryas" et de "Sadenikou", Georgalas ne partage pas leur avis final en faveur de la dernière source et donne sa préférence, pour des raisons de quantité notamment⁹⁸, à la source de "Kryas".

Le Conseil suit l'avis de Georgalas et décide à l'unanimité que l'alimentation en eau de la ville se fasse par les eaux de "Kryas" sur la base de l'étude de Loprestis-Arliotis, laquelle, étant donnée la nouvelle option en ce qui concerne la provenance des eaux, est à modifier légèrement. Le Maire est alors commissionné à trouver un ingénieur pour "actualiser" l'étude initiale⁹⁹.

Une fois ces décisions du Conseil approuvées par l'Administrateur général d'Epire, les Conseillers se tournent dans un premier temps et par l'entre-

94. *AMJ/PVCV*, séance du 21 janvier 1931. Durant la décennie 1920-30, la ville de Larisa, d'une population équivalente à celle de Jannina (Larisa compte, en 1928, 23899 habitants) a perdu 1038 habitants à cause du typhus. Voir L. Arseniou et T. Patouliotou, *I Ydrefsi tis Larisas...*, *op. cit.*, p. 19.

95. *AMJ/PVCV*, séance du 21 janvier 1931.

96. *AMJ/PVCM*, séances du 21 janvier 1931 et du 31 juillet 1931.

97. *AMJ/PVCM*, séances du 31 juillet 1931 et du 10 juillet 1935. Sur Georgalas, diplômé du *Technische Hochschule Berlin* en 1918, voir *Techniki Epetiris tis Ellados*, vol. B, *op. cit.*, p. 59.

98. En commentant le rapport de Georgalas, le Maire rappelle que la source de "Kryas" offre aussi une eau de meilleure qualité, comme le montrent les analyses chimiques demandées au Laboratoire chimique du Ministère de l'Economie par Loprestis lui-même au moment où il préparait son étude (*AJM/PVCM*, séance du 31 juillet 1931).

99. *AJM/PVCM*, séance du 31 juillet 1931.



mise de l'ingénieur de la ville, l'éternel Melirrytos, vers Loprestis. Celui-ci, accaparé par d'autres travaux, décline la proposition. Contacté à son tour, Arliotis envoie sur place, moyennant une rétribution de 30 000 drachmes, le jeune ingénieur Alexandros Machairas. Déposée en mars 1932, l'étude de Machairas reçoit l'approbation à la fois du Conseil et de l'Administration générale¹⁰⁰. Trois ans plus tard, l'ingénieur de la ville Athanasios Alieus, embauché par la municipalité au début des années 1930¹⁰¹, complète l'étude de Machairas en y ajoutant une conduite d'alimentation supplémentaire destinée à alimenter un nouveau quartier de la ville, nommé Nea Kolchis ("Nouvelle Colchide"), peuplé de Grecs de l'Asie mineure qui sont arrivés à Jannina après les accords d'échange de population signés entre la Grèce et la Turquie en 1923. Ces modifications et ajouts successifs, toujours contrôlés étroitement par les ingénieurs de l'Etat central, se traduisent par une légère augmentation du montant des travaux projetés, dont le coût prévisionnel s'élève en 1935 à 17 433 900,5 drachmes¹⁰².

Mais le volet technique de l'alimentation en eau de la ville de Jannina n'est qu'une partie de la question. Il reste le problème redoutable du financement des travaux. En même temps qu'ils déterrent l'étude de Loprestis-Arliotis, les Conseillers municipaux commencent à réfléchir sur les sources possibles de financement du projet. La première option étudiée est celle de l'emprunt par la ville du montant nécessaire pour la réalisation des travaux. Pour faire face au service de l'emprunt envisagé et pour couvrir les frais de l'exploitation (notamment ceux liés à l'élévation des eaux de la source jusqu'au réservoir de stockage) une fois le réseau mis en place, le Conseil se dirige vers la solution de l'abonnement obligatoire des propriétaires des bâtiments de la ville au futur réseau, mesure qu'il complète, avec l'accord de l'Administration générale et malgré les protestations d'un certain nombre

100. *AJM/PVCM*, séances du 9 novembre 1931 et du 10 juillet 1935. Sur Machairas, diplômé du Département du génie civil de l'Ecole polytechnique d'Athènes en 1923, voir *Techniki Epetiris tis Ellados*, vol. B, *op. cit.* p. 209.

101. Sur Alieus, diplômé du Département du Génie civil de l'Ecole polytechnique d'Athènes en 1927, voir *Techniki Epetiris tis Ellados*, vol. B, *op. cit.* p. 10.

102. *AJM/PVCM*, séance du 10 juillet 1935. La différence entre la somme de 17433900,50 (en 1935) et le montant de 12350000 drachmes prévues par l'étude de Loprestis-Arliotis en 1927 s'explique pour l'essentiel par l'évolution de l'indice des prix et la dévaluation de la drachme par rapport à la livre sterling (dévaluation qui affecte les prix des produits importés, tels les tuyaux, qui interviennent dans la construction du réseau).



de conseillers, par la multiplication par trois de la taxe municipale perçue sur les marchandises importées dans la ville¹⁰³.

La crise économique des années 1930, responsable entre autres d'une dévaluation de la valeur des monnaies nationales par rapport à l'or, rend la question de l'emprunt encore plus délicate. Faut-il emprunter en livres sterling – comme le bailleur contacté, la Banque foncière nationale (Ethniki Ktimatiki Trapeza), l'exige¹⁰⁴ – ou en drachmes, se demandent les conseillers, dont plusieurs prêchent un "attentisme" prudent?¹⁰⁵ Dans l'attente de la clarification de la situation économique mondiale, le Conseil "ajourne" du coup pour l'année 1933-34 la mise en application de l'augmentation de la taxe municipale sur les produits importés sur le marché de la ville¹⁰⁶.

La même crise économique n'empêche pas pour autant plusieurs acteurs économiques, grecs et étrangers, de manifester leur intérêt pour l'alimentation en eau de la ville. Ainsi l'entreprise française Pont-à-Mousson, grand fabricant de tuyaux¹⁰⁷, propose au Conseil municipal, par l'intermédiaire de son représentant en Grèce, un certain ingénieur Diamantidis, de financer les travaux d'adduction d'eau contre l'exploitation du service. Des entreprises anglaises font de leur côté des propositions similaires. La Compagnie Hellénique d'Electricité, déjà partenaire de la ville, exprime aussi son intérêt pour une concession du futur service des eaux de la ville. Interrogé par le Conseil, le Ministère des Transports trouve que la proposition du fabricant français satisfait les intérêts de la ville, mais les Conseillers appréhendent de laisser la gestion de l'eau à un acteur privé. Ils suivent alors leur Maire qui souhaite que la ville reste maîtresse de ses eaux, et, en 1934, ils décident à l'unanimité que la distribution des eaux aux habitants soit assurée par la municipalité elle-même. Celle-ci financera les travaux nécessaires par voie

103. *AMJ/PVCM*, séances du 21 janvier 1931 et du 17 février 1932. Les deux conseillers minoritaires, Avraam Levis et Sotiris Martinis, commerçants eux-mêmes (voir Ch. Tsetsis, *Aftoi pou kyvernisan ta Giannina*, *op. cit.*, p. 83-85), expriment la crainte que cette taxe, en augmentant le prix des produits vendus sur le marché de Jannina, éloignera les habitants de la région de ce dernier au profit d'autres marchés.

104. *AMJ/PVCM*, séance du 17 février 1932.

105. *AMJ/PVCM*, séance du 23 décembre 1931.

106. *AJM/PVCM*, séance du 17 février 1932.

107. Sur Pont-à-Mousson pendant la période de l'entre-deux-guerres, voir Alain Baudant, *Pont-à-Mousson, 1918-1939 ; stratégies industrielles d'une dynastie lorraine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980.



d'emprunt dont le service sera assuré par l'instauration de l'abonnement obligatoire, décision approuvée par le Ministre des Transports. C'est la Banque nationale (Ethniki Trapeza tis Ellados) qui accordera finalement à la ville un prêt de 2 000 000 de drachmes à un taux égal de 7,5%, remboursable sur 30 ans¹⁰⁸. Quant aux travaux eux-mêmes, ils seront exécutés par un entrepreneur choisi suite à une adjudication au moins disant, à partir d'un cahier des charges fixé par la municipalité sur la base des études menées par le quintet Loprestis-Arliotis-Georgalas-Machairas-Alieus¹⁰⁹.

En été 1935, tout semble prêt pour le lancement de la procédure d'adjudication. Tout, ou plutôt presque tout, car il reste encore à régler la question de la source d'énergie à utiliser pour l'élévation nécessaire des eaux, du niveau de la source au réservoir de stockage. L'étude initiale de Loprestis-Arliotis prévoyait le recours à des moteurs Diesel¹¹⁰. Mais l'installation, juste après la date de leur étude, de la Compagnie Hellénique d'Electricité dans la ville, changeait la donne puisqu'elle élargissait la palette des sources d'énergie possibles à utiliser. Contactée par la municipalité, la Compagnie tarde à faire des propositions précises. Dans l'attente, suite aux conseils du Service technique de la municipalité et après approbation de l'ingénieur de l'Administration générale Georges Papadopoulos¹¹¹, le Conseil décide de répartir les travaux nécessaires pour l'alimentation en eau de la ville dans deux grands "lots" : la construction du réseau proprement dit et la partie "station de pompage". Tout en attendant la réponse de la Compagnie Hellénique, l'ingénieur de la ville Iliopoulos rédige le cahier des charges et les conditions d'adjudication pour la seule partie "réseau"¹¹².

Entre cette première rédaction et le jour de l'adjudication, le 6 septembre 1936¹¹³, s'écoulera pas moins d'un an. Un an rempli d'échanges intenses entre les ingénieurs de la ville et les ingénieurs de l'Etat central au sujet du

108. Pour les conditions d'émission et de gestion de l'emprunt, voir notamment *AMJ/PVCM*, séance du 20 mai 1936.

109. Voir *AMJ/PVCM*, séances des 28 février 1934, 25 octobre 1934, 29 novembre 1934, 10 juillet 1935.

110. *AJM/PVCM*, séance du 1 novembre 1935.

111. Sur Papadopoulos, diplômé de l'Ecole du Génie civil à Paris en 1926, voir *Techniki Epetiris tis Ellados*, vol. B, *op. cit.* p. 267.

112. *AJM/PVCM*, séance des 10 juillet 1935, 13 août 1935 et 2 septembre 1935.

113. *AJM/PVCM*, séance du 4 février 1936, pour la date de l'adjudication.



cahier des charges et des conditions d'adjudication. Le Ministère des Transports suggère notamment l'utilisation pour les futurs travaux des tuyaux fabriqués selon le procédé dit de "centrifugation", innovation des années 1920¹¹⁴. Ce type de tuyaux, encore peu testé, en Grèce du moins, fait peur à la fois à l'ingénieur de la Ville Iliopoulos et aux Conseillers, qui, dans un premier temps, refusent de suivre l'avis des services du Ministère. Après moult débats et plusieurs demandes d'information auprès du Ministre des Transports, des maires d'autres villes et de la Chambre Technique de Grèce (à savoir, l'association professionnelle des ingénieurs grecs), les Conseillers décident que les tuyaux fabriqués selon la méthode de la "centrifugation" peuvent "concourir" à côté des tuyaux traditionnels¹¹⁵.

L'adjudication de septembre (1936) portant sur la partie "réseau" des travaux d'adduction d'eau – travaux de captage à la source, réservoir de stockage, réseau des canalisations principales – révèle comme gagnant Konstantinos Manolakis, ingénieur diplômé du Département du Génie mécanique et électrique de l'École polytechnique d'Athènes en 1908, qui dirige à l'époque l'entreprise de constructions E.T.K.A¹¹⁶. Le 2 novembre 1936 est signé, entre la municipalité et l'ingénieur Alexandros Machairas, représentant légal de Manolakis, le contrat entre la ville et l'entrepreneur. Quant aux travaux, ils commencent en avril 1937¹¹⁷. C'est Periclis Iliopoulos, l'ingénieur de la municipalité, qui assure, après accord de l'Administration générale, le suivi et le contrôle des opérations.

Selon le cahier des charges auquel il est lié, Manolakis est obligé de présenter une étude détaillée sur le déroulement des opérations. Son rapport, datant du 5 décembre 1936, contient plusieurs propositions qui altèrent l'étude qui a servi de base à l'adjudication¹¹⁸. Recommence ainsi le jeu d'échanges entre les ingénieurs de la ville et le Conseil municipal, l'Etat central et ses ingénieurs, jeu élargi au nouvel acteur qu'est l'entrepreneur¹¹⁹.

Si dans la plupart de cas, les avis des uns et des autres finissent, au prix de plusieurs allers et retours, par converger sans trop de heurts, des différends

114. Sur ce procédé, voir A. Baudant, *Pont-à-Mousson, 1918-1939...*, *op. cit.*

115. Sur ces échanges, voir par exemple: *AJM/PVCM*, séances du 1 novembre 1935, du 4 mars 1936, du 13 mars 1936 et du 29 avril 1936.

116. *Techniki Epetiris tis Ellados*, vol. B, *op. cit.*, p. 200.

117. *AJM/PVCM*, séance 7 avril 1938.

118. *AJM/PVCM*, séance du 4 février 1937.

119. Voir, par exemple, *AJM/PVCM*, séances du 4 février 1937 et du 20 septembre 1937.



plus persistants entre tous les acteurs mentionnés ci-dessus ne manquent pas d'éclater au grand jour. Un tel différend s'élève au sujet du diamètre de la conduite principale. Manolakis souhaite porter le diamètre de la canalisation principale à 300 mm (à la place de 275 mm, dimension proposée par les ingénieurs de la ville et approuvée par ceux de l'Administration générale). Pour justifier sa demande, Manolakis évoque les calculs faits par lui à l'aide de la formule dite de "Darcy" – alors que le service de la ville avait utilisé pour ses propres calculs une autre équation, celle de "Kutter"¹²⁰ –, mais son argument principal relève plutôt d'une "logique de chantier" : le diamètre de 300 mm serait un diamètre "standard" que l'on peut trouver immédiatement sur le marché alors que celui de 275 mm est disponible uniquement sur commande (Manolakis mobilise à l'appui de sa demande des informations contenues dans les catalogues de vente de l'entreprise Pont-à-Mousson). L'entrepreneur brandit alors le risque d'un retard considérable dans le déroulement des travaux. Apparemment peu impressionné, le Conseil refuse à l'unanimité la proposition de Manolakis¹²¹.

Cette dernière décision du Conseil irrite au plus haut point l'Administrateur général – qui jouit à l'époque du rang du Ministre de l'Intérieur dans l'appareil gouvernemental du dictateur fascisant Ioannis Metaxas (4 août 1936-21 janvier 1941). Le 3 mars 1937, l'Administrateur convoque les Conseillers pour qu'ils reviennent sur leur décision, et durant la réunion il n'hésite pas à user d'un langage particulièrement acéré. Les Conseillers sont accusés de légèreté impardonnable puisque, pour faire quelques économies, ils prennent le risque inconsidéré de retarder la réalisation de l'ouvrage, alors que, vu le contexte politique en Europe, nul ne saura dire de quoi sera fait l'avenir. L'ingénieur de l'Administration est aussi convoqué pour motiver son choix, et il en va de même pour l'ingénieur municipal Iliopoulos. Les deux ingénieurs reprennent leur argumentaire en faveur d'un diamètre égal à 275 mm, mais en vain. L'Administrateur, qui déclare connaître et apprécier personnellement l'entrepreneur¹²², est décidé à soutenir à tout prix Manolakis, en avançant comme argument central la

120. Sur ces formules, voir H. Rouse et S. Ince, *History of Hydraulics*, Iowa, Iowa Institute of Hydraulic Research, 1957, p. 170-171 et 177-178.

121. *AJM/PVCM*, séance du 25 février 1937.

122. Manolakis semble être assez actif à cette époque. Il est en train de négocier la réalisation des travaux d'adduction d'eau de la ville de Volos. Voir Aglaïa Dimoglou, *Poli kai topiki aftodioikisi... op. cit.*, p. 229.



nécessité vitale pour la ville de faire vite et d'éviter toute action susceptible de retarder la réalisation de l'ouvrage. Les Conseillers reviennent sur leur décision¹²³, mais ils n'obtiennent pas moins une nouvelle convention avec l'entrepreneur, aux termes de laquelle celui-ci s'engage à terminer les travaux dans les 300 jours ouvrables qui suivent la signature de la nouvelle convention¹²⁴.

Alors que les travaux portant sur la partie "réseau" de l'ouvrage d'adduction d'eau progressent, les ingénieurs de la ville se penchent sur les parties des travaux qui ne figuraient pas dans la première adjudication, à savoir la station de pompage et les branchements des particuliers au réseau principal. Le même scénario présent pour la partie "réseau", à savoir des échanges intenses entre les ingénieurs municipaux et les ingénieurs de l'Etat pour la définition du contenu des études, des cahiers des charges et des termes d'adjudication, est également ici observé¹²⁵.

Le 21 novembre 1938 a lieu l'adjudication portant, d'une part, sur la réalisation d'un premier lot de 1 500 branchements de particuliers au réseau de la ville¹²⁶, d'autre part, sur l'installation de 40 fontaines publiques et de 50 bouches d'incendie. Le gagnant est un habitué du Conseil et du service technique de la ville, l'ingénieur Alexandros Machairas. Mais une fois les résultats de l'adjudication annoncés, le journal "Epire" ("Ipeiros") commence à publier plusieurs articles où est critiqué comme particulièrement élevé le prix de 2 650 drachmes par branchement proposé par l'entrepreneur. L'Administration Générale demande alors des précisions auprès du Conseil, qui, gêné, décide de ne pas publier sa décision et d'attendre l'autorisation de l'Administration Générale. Parallèlement, les Conseillers demandent par écrit l'avis du Ministère des Transports, qui trouve le prix de l'entrepreneur un peu élevé: pour les ingénieurs d'Etat un prix égal à 2 484 drachmes est plus raisonnable. Contacté par Iliopoulos, Machairas déclare

123. Cela étant, dans les Procès verbaux d'une séance ultérieure, on parle d'une canalisation d'un diamètre égal à 275 mm. Voir *AJM/PVCM*, séance du 7 avril 1938.

124. *AJM/PVCM*, séance du 3 mars 1937.

125. Voir par exemple, *AJM/PVCM*, séances du 20 septembre 1937, du 20 décembre 1937, du 20 juillet 1938, du 9 août 1938, du 1 novembre 1938.

126. En ce qui concerne les branchements restants, la municipalité se réserve la possibilité d'effectuer les travaux nécessaires soit, à l'instar de premiers 1500 branchements, par voie d'adjudication soit par l'intermédiaire de ses propres services (*AMJ/PVCM*, séance du 9 août 1938).



être prêt à diminuer son prix initial de 100 drachmes mais n'accepte pas le prix calculé par le Ministère. Après un débat contradictoire, le Conseil accepte, à la majorité, la nouvelle offre de Machairas et valide le résultat de l'adjudication¹²⁷.

L'affaire de la station de pompage (machines d'élévation des eaux) va s'avérer un peu plus compliquée. L'ingénieur de la ville Iliopoulos suggère au Maire que les propositions de la Compagnie Hellénique d'Electricité soient examinées en priorité, et que, si elles s'avèrent intéressantes pour la municipalité, celle-ci passe, une fois obtenue l'approbation de l'Administration générale, directement et sans adjudication, le marché avec la Compagnie, déjà partenaire de la ville. Mais le Maire souhaite afficher la plus grande transparence possible, en précisant que toute passation directe de marché, aussi bien fondée soit-elle sur le plan économique, va déboucher inévitablement sur des critiques exprimées sur la place publique. La position du Maire emporte l'adhésion du Conseil qui décide, le 20 décembre 1937, la voie de l'adjudication. Après les habituels allers et retours entre le service technique de la ville et les ingénieurs de l'Etat central au sujet du cahier des charges et des termes exacts de l'adjudication, tous les deux rédigés, comme d'habitude, initialement par Iliopoulos, le Conseil vote, pendant l'été 1938, pour l'ouverture d'une adjudication au moins disant concernant la fourniture, l'installation et l'exploitation pendant vingt ans de la station de pompage de la source de "Kryas"¹²⁸.

Une première adjudication est réalisée le 15 décembre 1938, mais le seul entrepreneur présent, la Compagnie Hellénique d'Electricité, est exclu du concours pour des raisons formelles (l'entreprise n'avait pas déposé le document exigé, relatif à sa situation fiscale)¹²⁹. Une deuxième adjudication a eu lieu le 1^{er} mars 1939, opposant cette fois la même Compagnie et Alexandros Machairas. Après de longs débats au sein du Conseil, la municipalité décide de ne pas se prononcer sur le champ sur le gagnant¹³⁰. La Compagnie Hellénique finit tout de même par obtenir le marché, et en été 1939, le Conseil vote la convention entre la municipalité et cette dernière¹³¹.

127. *AJM/PVCM*, séance du 28 décembre 1938.

128. *AJM/PVCM*, séances du 20 décembre 1937, du 26 janvier 1938, 20 juillet 1938, 9 août 1938.

129. *AJM/PVCM*, séance du 28 décembre 1938.

130. *AJM/PVCM*, séances du 6 mars 1939 et du 28 mars 1939.

131. *AJM/PVCM*, séances du 6 mars 1939, 28 mars 1939, 14 avril 1939, 31 juillet 1939, 21 août 1939.



Jannina continuent à envoyer des représentants au Conseil municipal. Le fait que ce sont souvent les mêmes personnes qui tiennent les leviers du pouvoir et de l'action municipaux durant une très grande partie de la période ici étudiée (1870-1940) incite à chercher l'origine des différences constatées en matière de politiques de modernisation technique urbaine entre l'époque ottomane et la période grecque de la ville non pas tant au niveau des individus¹³⁶ et de leurs "mentalités" – traditionnelles avant 1913, ouvertes sur la modernité après cette date – que du côté des contextes institutionnel, politique et économique qui encadrent chaque fois l'action de la municipalité.

Voici donc quelques remarques sur ces contextes, lesquelles, en l'état actuel de la recherche, concernent surtout la période néo-hellénique de la ville (le lecteur a déjà remarqué que les deux périodes, ottomane et grecque, ne bénéficient pas du même type de sources).

Si la volonté modernisatrice du pouvoir municipal durant l'époque ottomane est indéniable, il semble que les possibilités d'action offertes par les lois de 1870 et 1877 à la municipalité de Jannina se soient heurtées au manque de ressources financières et à une présence plutôt discrète de l'Etat central (mais ce jugement est suspendu à la poursuite de la recherche du côté de l'action du gouvernement central ottoman en matière de modernisation urbaine de la ville).

En revanche, l'intégration de la ville à l'Etat grec est traduite par une (plus grande) matérialisation de cette même volonté modernisatrice, comme la mise en place de deux réseaux, électrique et d'adduction d'eau, l'atteste. Du point de vue de la municipalité, ce changement de contexte politique semble être un phénomène aux effets ambivalents. Notre historique, et plus généralement la lecture des procès verbaux des séances des travaux du Conseil municipal pour la période 1913-1940, montre à souhait que la municipalité a désormais à composer avec un Etat central très actif, qui n'hésite pas à intervenir de façon récurrente et intense dans les affaires de la ville, en imposant le contexte législatif qui encadre l'action du

136. Cela étant, une étude prosopographique approfondie portant sur les agents principaux de l'action municipale (membres du Conseil municipal et ingénieurs municipaux) reste à faire. Sur ces questions, voir les réflexions classiques de Lawrence Stone, "Prosopography", *Daedalus*, 100, 1971, p. 46-79 ; Dankwart Rustow, "The Study of Elites", *World Politics*, 18, 1966, p. 690-717.



Conseil et en suivant de près les décisions prises et leur mise à exécution¹³⁷. Mais de l'autre côté, l'action du pouvoir central ne se réduit pas à ces fonctions d'encadrement et de contrôle. Comme nous l'avons vu, l'Etat central grec, qui entreprend à cette époque sa propre modernisation technique, offre en même temps à la municipalité l'expertise technique de ses propres ingénieurs. A la fois figure tutélaire et point d'appui, le pouvoir central, à quelques rares exceptions près – comme l'intervention de l'Administrateur général en faveur de la demande de Manolakis, refusée par le Conseil (*supra*) – ne semble pas vouloir mettre à l'écart des grandes décisions le Conseil municipal. Si l'intervention de l'Etat central rend le parcours de la décision plus sinueux, le Conseil continue d'être un acteur majeur dans la gestion des affaires de la cité (en n'hésitant pas à exprimer chaque fois ses désaccords éventuels avec les vues du pouvoir central). Ainsi, il négocie directement avec la Compagnie de l'Electricité au sujet de l'électrification de la ville, et c'est lui qui fixe *in fine* les modes de financement, de construction et d'exploitation du réseau d'adduction d'eau. Ses possibilités d'action semblent même s'accroître avec le temps, suite à une augmentation de ses ressources économiques¹³⁸ et au renforcement du service technique de la municipalité¹³⁹, dont les employés peuvent parler d'égal à égal (du point de vue de la compétence technique) avec les ingénieurs de l'Etat et les entreprises privées de travaux publics.

Est-ce que l'historique ici relaté est propre à la ville de Jannina ? Seules des analyses comparatives permettront de faire la part entre ce qui appartient à l'idiosyncrasie de la ville et ce qui relève d'un mouvement plus large concernant plusieurs villes "similaires" de la région pendant la période 1870-1940.

137. Remarquons ici que l'analyse de politiques municipales permet aussi de lire, au miroir de la gestion du local, le fonctionnement des structures étatiques centrales dans leurs formes d'articulation avec le pouvoir local.

138. Entre autres, grâce à l'existence, d'une part, d'une législation nationale qui l'autorise, par exemple, à recourir à l'abonnement obligatoire pour financer les infrastructures d'eau, d'autre part, d'un marché de crédit, encadré lui-même par l'Etat central.

139. Sur le mouvement de mise en place d'une expertise technique propre par plusieurs villes européennes durant les premières décennies du XXe siècle, voir les références données par Denis Bocquet et Samuel Fettah, dans leur introduction à l'ouvrage qu'ils ont dirigé *Réseaux techniques et conflits de pouvoir...*, *op. cit.*, p. 1-13.



ΠΕΡΙΛΗΨΗ

ΥΔΡΟΔΟΤΩΝΤΑΣ ΚΑΙ ΦΩΤΙΖΟΝΤΑΣ ΤΗΝ ΠΟΛΗ ΤΩΝ ΙΩΑΝΝΙΝΩΝ:
ΑΠΟ ΤΟΝ ΟΘΩΜΑΝΙΚΟ ΔΗΜΟ ΣΤΗΝ ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΚΟΙΝΟΤΗΤΑ, 1870-1940

των

Κωνσταντίνου Χατζή και Άννας Μαχαιρά

Η μελέτη για την ύδρευση και τον ηλεκτροφωτισμό των Ιωαννίνων σε μια μακρά περίοδο, κατά την οποία η πόλη πέρασε από το πολιτικό πλαίσιο της οθωμανικής αυτοκρατορίας σε εκείνο του ελληνικού κράτους, συγκροτήθηκε στην πραγματολογική βάση του ευρύτερου ιστοριογραφικού ενδιαφέροντος για τον εκσυγχρονισμό (τις θεσμικές πρωτοβουλίες, τις ιδεολογικές αντιστάσεις και τις πολιτικές προβολές) των μεσογειακών πόλεων κατά το τελευταίο τέταρτο του 19ου και το πρώτο μισό του 20ού αιώνα. Αξιοποιώντας μια εκτεταμένη περιοχή βιβλιογραφίας και πηγών, από τις θεωρητικές προσεγγίσεις της λειτουργίας των τεχνικών δικτύων στις ευρωπαϊκές πόλεις μέχρι τις βιομηχανικές στρατηγικές των μεγάλων ευρωπαϊκών δυναστειών και από τις προσωπογραφικές μελέτες των εμπνευστών των πολιτικών πρωτοβουλιών μέχρι τις συνεδριάσεις του δημοτικού συμβουλίου, επιχειρήσαμε μία πρώτη σύνθεση της διαδικασίας εγκατάστασης και λειτουργίας των τεχνικών δικτύων στην πόλη, ενός ζητήματος που αφορά και επηρεάζει συγχρόνως τη γενική ιδεολογική τοποθέτηση του κράτους, την καθημερινή ζωή των πολιτών, τις πολιτικές και οικονομικές στάσεις των κοινωνικών τάξεων. Πρόκειται για ένα προνομιακό πεδίο ιστορικής έρευνας που για να αποδώσει, ωστόσο, καρπούς χρειάζεται τη συστηματική σύγκριση, αντιπαραβολή και αντιπαραθέση ανάλογων μελετών. Με τον τρόπο αυτό το τοπικό μπορεί να εμπλετωθεί στο εθνικό ή το διεθνές αλλά και να αναδειχθεί πέρα και πάνω από την όποια παραδειγματική του σημασία.

